

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENTS

À la cent trente-troisième séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-du-Saint-Laurent tenue le mercredi 15 mai 2024, à 16 h au bureau de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent situé au 29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 400 à Chevery et à laquelle sont présents:

SONT PRÉSENTS:

Madame Gladys Driscoll Martin	préfète, mairesse de Saint-Augustin,
Madame Dale Roberts Keats	préfète suppléante, mairesse de Bonne-Espérance,
Monsieur Colin Shattler	conseiller, maire de Blanc-Sablon,
Madame Gena Chubbs	conseillère, mairesse de Gros-Mécatina,
Madame Darlene Rowsell Roberts	conseillère, administratrice Côte-Nord-du-Golfe- Saint-Laurent.

Formant quorum sous la présidence de Madame Darlene Rowsell Roberts.

SONT AUSSI PRÉSENTES:

Madame Karine Monger	directrice générale et secrétaire-trésorière;
Madame Marie Geneva Jones	adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2024-05-01
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Procès-verbal;
 - 3.1 Résolution 2024-05-02
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2024;
4. Administration;
 - 4.1 Résolution 2024-05-03
Rapports des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 30 mai 2024 - Approbation;
 - 4.2 Résolution 2024-05-04
Entente sectorielle pour la participation des jeunes en provenance des municipalités régionales de comté du Golfe-du-Saint-Laurent aux activités provinciales, régionales et sous-régionales de sport pour la région de la Côte-Nord 2023-2028 - Embauche;
 - 4.3 Résolution 2024-05-05
Association des directions en développement économique local du Québec (ADDELQ) - Membership;
 - 4.4 Résolution 2024-05-06
Achat chèque géant personnalisable MRCGSL;
5. Résolution 2024-05-07
Prolongation du fonds régions et ruralité - volet 4;
6. Résolution 2024-05-08
Guilbert urbanisme - Proposition de service;
7. Résolution 2024-05-09
KISAQ Management Inc. - Proposition de services pour l'entente sectorielle de développement visant le renforcement de l'accompagnement des municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent 2023 - 2028;
8. Résolution 2024-05-10
Avenant à l'entente administrative conclue dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité;
9. Résolution 2024-05-11
Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires – Adoption des priorités régionales 2025 - 2029;
10. Fonds d'appui aux projets structurants;

- 10.1 Résolution 2024-05-12
6443591 Canada Inc. - Évaluation de la rénovation;
- 10.2 Résolution 2024-05-13
Fermes Belles Amours - Sécurité et efficacité des équipements;
- 10.3 Résolution 204-05-14
Corporation de l'Île Greenly - Services de consultation en matière de planification stratégique;
- 10.4 Résolution 2024-05-15
Association de développement touristique de Tête-à-la-Baleine - Amélioration des infrastructures;
- 10.5 Résolution 2024-05-16
Office des pêcheurs de crabe de neige de la Zone 16 - Développer un circuit;
- 10.6 Résolution 2024-05-17
Camil Monger (NEQ: 2274967159) - Acquisition de broyeur forestier;
- 10.7 Résolution 2024-05-18
Robin Monger (Entreprise de pêche) - Achat d'équipement pour la pêche au homard;
- 10.8 Résolution 2024-05-19
Neil Roberts (Entreprise de pêche) - Amélioration des équipements de pêche;
- 11. Fonds entrepreneurial et de diversification économique;
 - 11.1 Résolution 2024-05-20
Samuel Monger (NEQ: 2279215414) - Semences artisanales de la Mer (SAM);
 - 11.2 Résolution 2024-05-21
Logan Woodland - Démarrage des services de coaching;
- 12. Fonds développement rural;
 - 12.1 Résolution 2024-05-22
Fondation pour le Développement du Tourisme de Bonne-Espérance - Rénovation de la cuisine - Crossroads café;
 - 12.2 Résolution 2024-05-23
Centre de services scolaire du Littoral - Projet de recherche de l'université de Montréal - Thèse de maîtrise;
- 13. Résolution 2024-05-24
Mobilisation communautaire;
- 14. Période de questions;
- 15. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h et Madame Darlene Rowsell Roberts souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION – 2024-05-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la cent trente-troisième séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 15 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la cent trente-troisième séance ordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 15 mai 2024.

PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION – 2024-05-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 17 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 17 avril 2024.

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION – 2024-05-03 RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 MAI 2024 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'un rapport des déboursés est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER le rapport des déboursés de la MRC du Golfe-du-Golfe-du-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} mai au 30 mai 2024 totalisant 359 068.27\$.

RÉSOLUTION – 2024-05-04 ENTENTE SECTORIELLE POUR LA PARTICIPATION DES JEUNES EN PROVENANCE DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT AUX ACTIVITÉS PROVINCIALES, RÉGIONALES ET SOUS-RÉGIONALES DE SPORT POUR LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD 2023-2028 - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent gère l'Entente sectorielle pour la participation des jeunes en provenance des municipalités régionales de comté du Golfe-du-Saint-Laurent aux activités provinciales, régionales et sous-régionales de sport pour la région de la Côte-Nord 2023-2028;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés aux transports sont extrêmement élevés et que les fonds reliés à l'entente sont insuffisants pour effectuer les déplacements souhaités sous l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent veut trouver de nouveaux argents afin d'augmenter le budget de cette entente;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETENIR les services de Shore Grow Inc. pour une période de 12 mois au coût de 7 500 \$ par mois;

DE SIGNER avec Shore Grow Inc. dans laquelle sera listée les tâches associées à ce mandat, à partir du 20 mai 2024 jusqu'au 20 mai 2025;

DE PUISER les fonds requis sur le poste budgétaire «appropriation du surplus non affectés»

D'AUTORISER Madame Gladys Driscoll Martin à signer le contrat.

RÉSOLUTION – 2024-05-05 ASSOCIATION DES DIRECTIONS EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL DU QUÉBEC (ADDELQ) – MEMBERSHIP

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directions en développement économique local du Québec (ADDELQ) a pour mission de représenter et d'accompagner ses membres dans la réalisation de leur mandat de développement économique local;

CONSIDÉRANT QUE l'Association agit comme organisme conseil auprès des partenaires gouvernementaux (municipal et provincial) dans les matières se rapportant au développement économique local;

CONSIDÉRANT QUE parmi les avantages aux membres on peut penser au réseautage, aux infolettres, au colloque, aux formations, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent est responsable du développement économique de notre MRC;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEVENIR membre régulier de l'ADDELQ au coût de 862.31 \$ pour l'année 2024.

RÉSOLUTION – 2024-05-06 ACHAT CHÈQUE GÉANT PERSONNALISABLE MRCGSL

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent est responsable du développement économique de notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent soutient financièrement un grand nombre d'organismes et d'entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent effectue constamment la promotion de ses fonds et des subventions octroyées;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACHETER 6 chèques géant personnalisable qui pourront être utilisés pour promouvoir les subventions octroyées aux promoteurs de notre région.

RÉSOLUTION – 2024-05-07 PROLONGATION DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Régions et Ruralité (FRR) a été mis en place par le gouvernement du Québec pour insuffler un élan au développement local et régional, à l'innovation; à la coopération intermunicipale ainsi qu'à l'occupation et à la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT QUE le 21 mars 2024, le gouvernement du Québec a apporté des ajustements au volet 4 – Portion ententes de vitalisation avec des MRC, permettant d'engager les sommes relatives aux projets soutenus dans le cadre de l'entente de vitalisation jusqu'au 31 décembre 2026 et dépenser celles-ci jusqu'au 31 décembre 2027;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, à titre de gestionnaire du FRR-volet 4, souhaite disposer de ce nouveau délai pour investir les sommes restantes au fonds;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER favorablement les ajustements apportés par le gouvernement du Québec au Fonds Régions Ruralité-Volet 4 et autoriser Madame Karine Monger, directrice générale à communiquer avec la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

D'AUTORISER Madame Gladys Driscoll Martin et Madame Karine Monger à signer pour et au nom de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent la prolongation du Fonds Régions Ruralité-Volet 4.

RÉSOLUTION – 2024-05-08 GUILBERT URBANISME - OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la MRC est à la recherche d'une ressource en aménagement qui aurait le mandat de supporter les municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent avec leur concordance au Schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes en affichage dans le but de recruter une ressource à temps plein pour faire ce travail;

CONSIDÉRANT QUE dans l'attente, la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a fait des démarches auprès de firmes en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la firme Guilbert Urbanisme a soumis une offre intitulée « Refonte des plans et règlements d'urbanisme pour les 5 municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent en conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé »;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Guilbert Urbanisme est au montant maximal de quarante mille dollars pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETENIR les services de Guilbert Urbanisme;

D'AUTORISER Madame Karine Monger, à signer l'offre de service.

RÉSOLUTION – 2024-05-09 KISAQ MANAGEMENT INC. - PROPOSITION DE SERVICES POUR L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT VISANT LE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT 2023 - 2028

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1, article 126.2) prévoit qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce soutien technique pourrait accompagner les municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent entre autres assister et soutenir la municipalité dans l'identification des besoins et des documents nécessaires à la mise en œuvre complète des projets et à l'acquisition du financement requis;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de Kisaq Management Inc. pour un montant maximum de 100 000 \$;

EN CONDÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETENIR l'offre de service de Kisaq Management Inc. pour une proposition de services à la MRC du-Golfe-du-Saint-Laurent pour un montant maximum de 100 000 \$;

D'AUTORISER Madame Karine Monger à signer les documents relatifs à cette entente.

RÉSOLUTION – 2024-05-10 AVENANT À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCLUE DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ

CONSIDÉRANT QUE les Parties ont conclu, le 2 février 2019 une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023 (ci-après « entente »);

CONSIDÉRANT QUE le 20 mars 2024, la Ministre a confirmé le maintien de l'entente et l'octroi d'une somme supplémentaire de 196 364.07 \$ afin de maintenir actives les démarches de

mobilisation établies pour poursuivre la mobilisation et la réalisation de projets visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Madame Gladys Driscoll Martin, préfète à signer l'avenant à l'entente administrative conclue dans le cadre de l'alliance pour la solidarité, pour et au nom de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

RÉSOLUTION – 2024-05-11 STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES – ADOPTION DES PRIORITÉS RÉGIONALES 2025-2029

CONSIDÉRANT QUE la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales est responsable de l'application de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT);

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales a annoncé l'amorce des travaux régionaux en août 2023;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place du comité directeur régional présidé par la direction régionale du MAMH et composé notamment de représentants des MRC, ayant pour rôle de mener les travaux d'identification des priorités régionales;

CONSIDÉRANT QUE des travaux se sont déroulés dans la région pour identifier les priorités régionales;

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER les priorités de la région de la Côte-Nord et recommande à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de transmettre l'ensemble des documents afférents à la ministre des Affaires municipales.

FONDS D'APPUI AUX PROJETS STRUCTURANTS

RÉSOLUTION – 2024-05-12 6443591 CANADA INC. / ÉVALUATION DE LA RÉNOVATION

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE 6443591 Canada Inc. a soumis une demande d'aide financière au montant de 24 480 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à engager la société Changall pour réaliser une évaluation et une conception pour la rénovation de 6443591 Canada Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 49 680 \$ et le projet contribuera au maintien des 16 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de 6443591 Canada Inc. sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 24 480 \$.

RÉSOLUTION – 2024-05-13 FERMES BELLES AMOURS - SÉCURITÉ ET EFFICACITÉ DES ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Fermes Belles Amours a soumis une demande d'aide financière au montant de 6 377.40 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à acheter et à moderniser de l'équipement à bord du bateau collecteur et dans l'usine de transformation du poisson afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 14 665.43 \$ et le projet contribuera au maintien des 25 emplois (saisonnier);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Fermes Belles Amours sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 6 377.40 \$.

RÉSOLUTION – 2024-05-14 CORPORATION DE L'ÎLE GREENLY - SERVICES DE CONSULTATION POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de l'île Greenly a soumis une demande d'aide financière au montant de 10 000 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à engager les services d'un consultant afin d'élaborer un plan stratégique pour la préservation de l'île Greenly;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 9 000 \$ le projet contribuera au maintien de 0 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de la Corporation Greenly sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 9 000 \$.

RÉSOLUTION – 2024-05-15 ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE TÊTE-À-LA-BALEINE - AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de développement touristique de Tête-à-la-Baleine a soumis une demande d'aide financière au montant de 34 991.46 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en des rénovations mineures, l'installation d'un quai flottant et d'une salle de bain;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 38 879.40 \$ et le projet contribuera la création de 2 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de l'Association de développement touristique de Tête-à-la-Baleine sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 34 991.46 \$.

RÉSOLUTION – 2024-05-16 OFFICE DES PÊCHEURS DE CRABE DE NEIGE DE LA ZONE 16 - DÉVELOPPER UN CIRCUIT

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'Office des pêcheurs de crabe de neige de la Zone 16 a soumis une demande d'aide financière au montant de 6 272 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à développer un circuit-court d'approvisionnement en boette pour les pêcheurs de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 95 008.62 \$ et contribuera au maintien de 0 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de l'Office des pêcheurs de crabe de neige de la Zone 16 sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 6 272 \$.

RÉSOLUTION – 2024-05-17 CAMIL MONGER (NEQ: 2274967159) - ACQUISITION D'UN BROYEUR FORESTIER

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Camil Monger a soumis une demande d'aide financière au montant de 16 557 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à acheter un broyeur forestier;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 31 334 \$ et le projet contribuera le maintien d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Camil Monger sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 15 667 \$.

RÉSOLUTION – 2024-05-18 ROBIN MONGER (ENTREPRISE DE PÊCHE) - ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA PÊCHE AU HOMARD

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Robin Monger a soumis une demande d'aide financière au montant de 18 631.50 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'un bateau de pêche, un hors-bord et une remorque;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 37 263 \$ et contribuera au maintien d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Robin Monger sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2 pour un montant de 18 631.50 \$.

RÉSOLUTION – 2024-05-19 NEIL ROBERTS (ENTREPRISE DE PÊCHE) - AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS DE PÊCHE

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Neil Roberts a soumis une demande d'aide financière au montant de 3 550 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'un radar et de deux stabilisateurs de cylindres hydrauliques;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 7 100 \$ et contribuera au maintien de 4 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Neil Roberts sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2 pour un montant de 3 550 \$.

FONDS ENTREPRENEURIAL ET DE DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

RÉSOLUTION – 2024-05-20 SAMUEL MONGER (NEQ: 2279215414) - SEMENCES ARTISANALES DE LA MER (SAM)

CONSIDÉRANT QUE le Fonds entrepreneurial s'adresse aux entrepreneurs de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent qui désirent se lancer en affaires pour le démarrage, l'acquisition ou l'expansion d'une entreprise. Ce fonds comprend également le volet « Jeunes promoteurs » s'adressant aux jeunes entre 18 et 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANTQUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Samuel Monger a soumis une demande d'aide financière au montant de 8 353.76 \$ sous le Fonds entrepreneurial;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à démarrer une entreprise de production de semence;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 16 707.52 \$ et contribuera à la création d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Gena Chubbs

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Samuel Monger sous le Fonds entrepreneurial pour un montant de 8 353.76 \$.

RÉSOLUTION – 2024-05-21 LOGAN WOODLAND - DÉMARRAGE DES SERVICES DE COACHING

CONSIDÉRANT QUE le Fonds entrepreneurial s'adresse aux entrepreneurs de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent qui désirent se lancer en affaires pour le démarrage, l'acquisition ou l'expansion d'une entreprise. Ce fonds comprend également le volet « Jeunes promoteurs » s'adressant aux jeunes entre 18 et 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Logan Woodland a soumis une demande d'aide financière au montant de 1 575.03 \$ sous le Fonds entrepreneurial;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à démarrer une entreprise de coaching en matière de santé et de sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 3 150.06 \$ et le projet contribuera à la création d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Logan Woodland sous le Fonds entrepreneurial pour un montant de 1 575.03 \$.

FONDS DÉVELOPPEMENT RURAL

RÉSOLUTION – 2024-05-22 FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE BONNE-ESPÉRANCE - RÉNOVATION DE LA CUISINE - CROSSROADS CAFE

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE le Fondation pour le développement du tourisme de Bonne-Espérance a soumis une demande d'aide financière au montant de 4 615.27 \$ sous le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à acquérir le matériel et l'équipement nécessaires pour faire face à l'augmentation du nombre de clients;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 5 128.08 \$ et contribuera au maintien de 2 à 3 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de le Fondation pour le développement du tourisme de Bonne-Espérance sous le Fonds de développement rural pour un montant de 4 615.27 \$.

RÉSOLUTION – 2024-05-23 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LITTORAL - PROJET DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire du Littoral a soumis une demande d'aide financière au montant de 11 155 \$ sous le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à faire venir en BCN 18 étudiants à la maîtrise en architecture pour tester l'hypothèse de leur recherche;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 16 155 \$ et contribuera au maintien de 0 emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière du Centre de services scolaire du Littoral sous le Fonds de développement rural pour un montant de 11 155 \$.

RÉSOLUTION – 2024-05-24 MOBILISATION COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la mission de la MRC est d'organiser le territoire pour améliorer les conditions culturelles, économiques, environnementales et sociales de façon durable dans le but de développer une région facilement accessible, confortable et attractive;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite encourager la population à prendre conscience de son milieu et de son apparence aux yeux des touristes et des citoyens, à susciter l'intérêt pour son développement, à reconnaître et à valoriser les ressources tout en démontrant la fierté de notre région et en augmentant la visibilité en interagissant sur les médias sociaux de la MRC;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'EFFECTUER la promotion avec des concours pour inciter le maximum de résidents à partager des photos reflétant l'embellissement et la propreté de leur communauté, à partager des photos de la vie estivale sur la Basse-Côte-Nord, à partager des photos des activités automnales qui reflètent non seulement la beauté mais aussi la simplicité du mode de vie de la région;

DE FAIRE des tirages à la fin de chaque concours promotionnel;

D'INVESTIR un maximum de 1 500 \$ pour ces concours qui se tiendront jusqu'à la fin de l'année 2024 provenant du poste budgétaire «promotion et visibilité».

PÉRIODE DE QUESTIONS

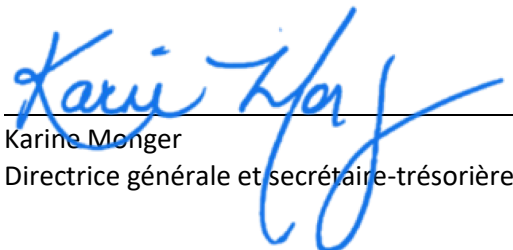
Aucune question.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 16 h 17 par Madame Dale Roberts Keats, appuyé par Madame Gladys Driscoll Martin que la séance soit levée.



Gladys Driscoll Martin
Préfète



Karine Monger
Directrice générale et secrétaire-trésorière